

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 9 juillet 2010
(convocation du 28 juin 2010)

Aujourd'hui Vendredi Neuf Juillet Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. OLIVIER Michel, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, M. SENE Malick, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à M. EGRON Jean-François à partir de 10h15	M. CHARRIER Alain à M. GUICHOUX Jacques de 9h50 à 10h20
M. BRON Jean-Charles à M. BRUGERE Nicolas	Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe	M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul
M. GAUTE Jean-Michel à M. RAYNAL Franck	M. DUPOUY Alain à M. DUCASSOU Dominique
M. GELLE Thierry à M. BONNIN Jean-Jacques	Mme EL KHADIR Samira à Mme DELTIMPLE Nathalie jusqu'à 10h30
M. LABARDIN Michel à M. QUERON Robert jusqu'à 10h15	M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. LAMAISON Serge à Mme. BALLOT Chantal	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 10h05
Mme LIRE Marie Françoise à Mme. LAURENT Wanda	M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. DAVID Yohan
M. PIERRE Maurice à M. SOUBABERE Pierre	M. JOANDET Franck à Mme NOEL Marie-Claude à compter de 10h35
M. SAINTE-MARIE Michel à M. LABISTE Bernard à partir de 10h35	M. LOTHAIER Pierre à Mme. TOUTON Elisabeth
Mme. DE FRANCOIS Béatrice à M. FREYGEFOND Ludovic	M. MANGON Jacques à M. ROBERT Fabien
M. ANZIANI Alain à Mme. EWANS Marie-Christine	M. MERCIER Michel à M. RAYNAUD Jacques
M. BAUDRY Claude à M. SAINTE-MARIE Michel	Mme. PIAZZA Arielle à Mme. BREZILLON Anne
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles	M. QUANCARD Denis à M. JUNCA Bernard
	Mme. SAINT-ORICE Nicole à M. SIBE Maxime

LA SEANCE EST OUVERTE

**Territoire de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Fonds de Solidarité Eau-
Avenant n°6 pour la participation 2010 - Décision - Autorisation**

Monsieur TURON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La loi n° 98-657 du 29 juillet 1998, relative à la lutte contre les exclusions, a instauré un dispositif départemental d'aide aux familles qui éprouvent des difficultés pour payer leur facture d'eau.

A cet effet, une convention nationale «Solidarité Eau» type a été adoptée le 28 avril 2000 entre l'Etat, les Associations des Maires de France, la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies et le Syndicat des Producteurs et Distributeurs d'Eau.

Dès 2001, le Conseil de Communauté dans sa délibération n° 2001-1217 du 14 décembre 2001, s'est prononcé favorablement sur les termes de cette convention, renouvelable par tacite reconduction, aménagée en fonction des caractéristiques locales et prévoyant une participation annuelle de notre établissement public.

S'agissant d'une dépense de fonctionnement, la Communauté urbaine de Bordeaux a cherché à maîtriser ce type de dépense et c'est ainsi que depuis 2004, la participation communautaire est restée à 0,20 € par abonné. La motivation de cette demande a résidé dans le fait que d'une part, la compétence sociale n'est pas dévolue à la Communauté urbaine et d'autre part, que Lyonnaise des Eaux Suez, en sa qualité de distributeur, participe déjà à ce fonds.

Afin de soutenir l'effort entrepris, la Communauté urbaine entend maintenir cette contribution et ce, en faveur des familles les plus démunies.

Pour mémoire, en 2009, la contribution de la Communauté urbaine a été de 44 885€. Depuis 2007, suite aux dispositions de l'avenant n° 7 du Traité de Concession du Service Public de l'eau, Lyonnaise des Eaux, en sa qualité de distributeur d'eau, a doublé sa participation financière au fonds de Solidarité Eau, et celle-ci s'est élevée à 91 913€ pour 2009.

En 2010, la participation communautaire est calculée comme suit :

- nombre d'abonnés au service public de l'eau (source rapport annuel 2009) :	227 736
- BOULIAC (rapport annuel 2008 Syndicat des Eaux de LASTRESNE) :	2 572
	<hr/>
<u>Nombre total d'abonnés</u>	230 308

Remarques

Le syndicat intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de CARBON-BLANC (desservant en eau potable notamment les communes d'AMBARES, BASSENS, ARTIGUES, et CARBON-BLANC) a librement adhéré à la convention Solidarité Eau.

Le syndicat d'eau de LASTRESNE ne souhaitant pas participer à ce dispositif, il est proposé -pour la prise en compte des abonnés au service de l'eau de la commune de BOULIAC- de se substituer à celui-ci. Toutefois, ce syndicat participe financièrement à cette convention en ayant la qualité de distributeur d'eau.

Pour 2010, la contribution de la Communauté urbaine de Bordeaux au dispositif «Solidarité Eau» est de 46 061,60 € : (230 308 abonnés x 0,20 €).

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante:

Le Conseil de Communauté,

Vu la loi n°98-657 du 29 juillet 1998,

Vu la convention nationale «Solidarité Eau» du 28 avril 2000,

Vu la délibération n°2001-1217 du 14 décembre 2001 ,

Et après avoir entendu le rapport de présentation,

Décide,

Article1: d'accorder au fonds de «Solidarité Eau» géré par un Groupement d'Intérêt Public une participation d'un montant de 46 061,60 € au titre de l'année 2010,

Article 2: d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant pour le fonds de «Solidarité Eau» fixant la participation de notre Etablissement à ce fonds pour 2010.

Article 3: La dépense correspondant à notre participation pour 2010, sera imputée sur les crédits du Budget Principal, chapitre 65, article 65738, fonction 8110, CRB O 200.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 9 juillet 2010,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
27 JUILLET 2010**

PUBLIÉ LE : 27 JUILLET 2010

M. JEAN-PIERRE TURON